

**Consommez
plus de
Fromage**

Comment préparer et expédier les œufs destinés à être vendus par l'entremise de la Coopérative Fédérée de Québec.

Cette circulaire est spécialement adressée aux sociétés coopératives locales, associations agricoles et groupes coopératifs de cultivateurs.

Les cultivateurs de la province de Québec pourraient doubler leur production d'œufs et y trouver encore leur profit. C'est ce qui ressort des chiffres et constatations ci-après. Sous le rapport des quantités que nous produisons pour notre propre marché local, nous sommes largement déficitaires. Ainsi, pour l'année 1923, par exemple, en sus de notre production pour le marché local, nous avons été obligés d'importer en tout, 621 chars d'œufs de 400 caisses de 30 douzaines chacune, ou un total de: 248,466 caisses d'œufs de 30 douzaines. Là-dessus, 172 chars nous viennent, des Etats-Unis après paiement de frais de douane et transport d'environ 10c. la douzaine. La plus grande partie des autres importations nous viennent de la Colombie Anglaise, où les cultivateurs de cette province trouvent le moyen de venir nous faire la concurrence sur notre propre marché, après paiement des frais de transport excessivement onéreux de 20c la douzaine. Quant aux prix, notre marché des œufs est réglé par le marché américain. C'est assez dire.

Désireux donc de faire profiter le plus possible, les cultivateurs de cette province de leur position avantageuse pour la production des œufs, la Coopérative organise et soutient des groupes locaux d'expéditeurs comme définis ci-dessous. Disons tout de suite que le commerce des œufs, tel qu'actuellement pratiqué, par les intermédiaires, n'encourage ni la plus grande production ni l'amélioration dans la qualité. Une réaction s'impose.

En effet, pour que les cultivateurs puissent trouver avantage à expédier les œufs sur le grand marché, il est nécessaire pour eux de disposer de produits de choix et de réduire à leur minimum les frais d'intermédiaires, d'expédition, etc.

Or, c'est par la coopération que nous pourrons supprimer la vente "à tout prendre" doublée de la spéculation; deux causes qui paraissent cette industrie qui mériterait d'être plus prospère chez nous.

Cultivateurs, confiez-nous la vente de vos œufs et, vous verrez caisses en sa possession.

1924

AVRIL

		SOLEIL	LEV. COM.
S	5 S. Vincent Ferrier, conf.	5 16	6 21
D	6 De la PASSION, 1 cl.	5 14	6 22
L	7 De la férie.	5 12	6 24
M	8 De la férie.	5 11	6 25
M	9 De la férie.	5 9	6 26
J	10 De la férie.	5 8	6 27
V	11 Notre-Dame de Pitié, dbl. maj.	5 6	6 29

Le commerce local devrait imiter l'initiative de la CIE PAQUET de Québec, et vendre à ses clients le fromage canadien à des prix raisonnables.

Avis aux Patrons et Fabricants

Vu les beaux résultats obtenus par les concours de beurre et fromage en 1923, la Coopérative a décidé de renouveler ces concours encore cette année.

Mêmes conditions, sauf qu'il y aura plus de prix. Patrons, fabricants, n'engagez pas la vente de vos beurre et fromage ailleurs. Restez libres pour pouvoir profiter des avantages de la Coopérative.

Cette année encore, la Coopérative Fédérée garantit une cent de plus que le No 1 pour le beurre pasteurisé.

En remerciant tous ceux qui l'ont encouragée l'an passé—y compris les dévoués inspecteurs qui comprennent si bien son rôle éminemment bienfaisant—la Coopérative s'en remet avec confiance, pour la saison présente, à tous les amis de l'Industrie laitière dans cette Province.

Et elle est sûre du succès!

Coopérative Fédérée de Québec, 114 rue St-Paul-Est, Montréal.

comment la Coopérative réduit à leur minimum, les frais d'intermédiaires par l'organisation de rative des œufs nécessite, pour le groupe coopératif d'expéditeurs d'œufs; vous verrez aussi comment elle amène en peu de temps l'amélioration de la qualité de votre produit, par son système de classification éducative.

Groupes Sont composés d'un certain nombre de producteurs d'œufs qui s'entendent ensemble, pour former deux caisses d'œufs ou plus, journallement ou plusieurs fois la semaine, et qu'un des leurs s'engage à expédier au fur et à mesure sur le marché, moyennant une modique rétribution.

Par l'entremise de ces groupes coopératifs d'expéditeurs d'œufs, la Coopérative assure à chaque cultivateur le maximum de revenus pour la vente de son produit, tout en sauvegardant les intérêts essentiels du groupement (commission fixe au secrétaire en remplacement du profit illimité que réalise le plus souvent l'intermédiaire).

Grâce au groupement coopératif, la production, de stagnante qu'elle était auparavant, pourra prendre librement son essor et rapporter enfin de beaux profits aux cultivateurs.

Caisse à œufs La caisse à œufs doit être adoptée par le groupe coopératif est celle fournie par la Coopérative Fédérée elle-même; c'est la caisse de 30 douzaines. Ces caisses sont mises gratuitement à la disposition des coopératives locales, associations agricoles, groupes coopératifs, expédiant leurs œufs à la Coopérative Fédérée.

Les caisses de la Coopérative sont toutes marquées et en aucun cas ne peuvent être employées pour faire des expéditions d'œufs à d'autres endroits qu'à la Coopérative Fédérée. Inutile d'ajouter que ces caisses ne peuvent en aucune façon, être négociées (vendues).

Un groupe coopératif qui cesse d'expédier des œufs à la Coopérative, soit parce que la saison est terminée ou pour d'autres raisons, doit sans délai retourner toutes les caisses en sa possession.

Papeterie Le fonctionnement de l'expédition coopérative des œufs nécessite, pour le secrétaire d'un groupe local d'expéditeurs d'œufs, l'emploi d'une papeterie spéciale. Cette papeterie est fournie gratuitement par la Coopérative, sur demande.

Étampes Tous les œufs, expédiés sous le système d'envois coopératifs, sont marqués par chaque producteur. A cet effet, il est fourni des étampes spéciales en caoutchouc, lesquelles sont chargées au prix coûtant.

Marquage Chacune des étampes œufs, fournis par la Coopérative, pour l'expédition des œufs, contient deux numéros. Un numéro inviolable désignant le numéro du groupe coopératif ou de la paroisse; un autre numéro, qui varie avec chacune des étampes pour chaque producteur expédiant par l'entremise du même groupe coopératif.

Les producteurs doivent marquer avec ces étampes tous leurs œufs, sur le petit bout, au fur et à mesure qu'ils les livrent au secrétaire du groupe coopératif.

Réception et inscription des œufs Sur réception des œufs, le secrétaire vérifie

le marquage et inscrit le nombre de douzaines avec le numéro du producteur sur un livret spécial en triplicata, fourni par la Coopérative. Il remet une feuille de ce livret à l'expéditeur, en garde une autre pour lui-même et expédie la troisième à la Coopérative, en l'introduisant dans la caisse à œufs elle-même, à l'endroit que nous désignons par l'emballage.

Emballage Les œufs sont mis dans les caisses en ayant la précaution de ne pas mélanger les quantités fournies par chaque producteur. Une feuille du livret en triplicata, destinée à être envoyée à la Coopérative, est alors placée avec le dernier œuf, déposé dans la caisse, et fourni par chaque producteur.

Ainsi, monsieur Un tel, ayant terminé ou pour d'autres raisons, doit sans délai retourner toutes les caisses en sa possession.

que le soixante-douzième œuf introduit dans la caisse et ainsi de suite. Si l'en expédie plus d'une caisse et que l'on ne peut loger tous les œufs fournis par le troisième ou quatrième producteur, selon le cas, il faudra, avant de passer à la deuxième caisse, diviser la copie de la feuille de réception de cet expéditeur, en deux reçus: un reçu pour tant de douzaines, pour ce monsieur Un tel sera déposé après le dernier œuf dans la première caisse, et un deuxième reçu pour tant de douzaines, pour le même monsieur Un tel, que l'on placera après le dernier œuf de la balance de ses œufs, déposés dans la deuxième caisse.

Expédition L'expédition des œufs doit être faite le plus souvent possible; mais jamais moins d'une caisse à la fois. Il y a économie de transport en envoyant deux caisses et plus, à la fois, au lieu d'une. Cette économie peut cependant se transformer en une perte pour le producteur, si le souci de former deux caisses complètes ou plus, occasionne le moindre retard dans l'expédition.

L'expéditeur s'empressera d'envoyer à la Coopérative, en même temps que ses œufs, le reçu d'express qui lui est remis par l'agent de station. Ce document, cela va de soi, est nécessaire à la Coopérative, tant pour vérifier l'envoi, que pour être en mesure de réclamer des compagnies, en cas de dommages.

Classification La classification éducative des œufs se fait suivant la loi fédérale; en Frais spéciaux, Frais extra, Frais premiers, Frais seconds, Petits frais, etc. Pour plus amples détails, la Coopérative fournit à ses expéditeurs d'œufs, la circulaire publiée à cet effet par le gouvernement fédéral.

La feuille de classification, telle que retournée par la Coopérative, au secrétaire du groupe coopératif, d'expéditeurs d'œufs, contient, en outre de la classification officielle, toutes remarques jugées utiles par les experts de la Société, pour amener, s'il y a lieu, une prompte amélioration dans la qualité des œufs expédiés.

Paiement La Coopérative Fédérée paye les œufs différences de prix, suivant leur classification, c'est-à-dire suivant leur qualité.

Le montant total de la vente de ces œufs, moins les frais, est adressé au nom du secrétaire du groupe coopératif, d'expéditeurs d'œufs. Des indications précises lui sont fournies sur la feuille de remise, quant au montant à être remis à chacun de ses co-expéditeurs.

La Coopérative ne charge pas de commission sur les prix payés.

AUX EXPÉDITEURS D'ŒUFS

IMPORTANT Réclamez immédiatement les caisses vides de la Coopérative pour l'expédition des œufs. Pendant les huit ou dix jours précédant Pâques les compagnies d'express refusent de transporter ces caisses vides.

Grains d'
Alertes! surrières, et faites Prenez tout ce qu'il faut, mais Qu'à travers le bois clair s' D'un foyer pétillant, les éra

Mgr Decelles. prions Mgr Fabien Bernard, de vouloir que vie, de bonheur portant collège apporter. **Ad multos a**

Le Mérite Agricole cette année la 5e réunion de Québec, Portneuf, et Lac St-Jean. Les auteurs: MM. Arsène Ste-Agne de la Pocatière, M. S.-A.;

Poincaré. La semaine dernière, a que douleureuse. Crier son nom à l'attention une Chambre nombreuse et de la Chambre de sa décision. Il a fait, dont M. de Lasteyrie, vote par une tactique de sévère réduction du nombre des ministres.

Au moment où la phrase décisive, la avec tant de ferme pour son pays une énergie mondiale.

Une fois de plus la France bien pensante.

Fromage canadien urgente que bien au l'Agriculture à l'effacement des citadins des villes et

On sait que les listes, ouvriers et autres au quotidien, c'est que comme **Le Bulletin** recevait le producteur interview du ministre de cette ville, la Cie canadien à 20c la livre.

Tout comme déclémement chez Peugeot, sent les autres marques.

En attendant, c'est plus de fromage, plus abordable.

Nous résumons l'agriculture qui a une initiative.

Réduction

Le ministère de l'agriculture des chemins de fer National et du Québec, une réduction du transport des graines: blé, avoine, orge, etc., par quantités de qu'un char, pour le transport de la province, mai 1924.

Cette réduction est dans les stations, dans la province de Québec, sur les minis de fer National et Canadien.

Seuls les cultivateurs d'agriculture, les cercles coopératifs bénéficiant de ce tarif de

Les grains de semences ou par quantités moins de 1000 kg doivent être consignés au culte, aux soins d'une société d'agriculture, d'une société coopérative aux soins de l'acheteur nisations, et aucune co